Image not found or type unknown

les primes comptent elles dans le calcul des ifm ?

Par **cowboy59**, le **23/08/2009** à **18:22**

bonjour,

Je viens de terminer un contrat en interim . Mes questions sont les suivantes :

.concernant mes ifm de 10% , mon employeur les a calculé sur mes heures uniquement et ne prends pas en compte mes primes (primes d'assiduité et de résultat) dans ce calcul. Est ce légal ?

.mes avenants ont été mal datés .par exemple un avenant du mois d'avril daté du mois de janvier.

.j 'ai eu des retards de paiements suite à des erreurs de virement de leur part.

Comment obtenir réparation et faire valoir mes droits?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés